

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT			
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be	
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL			
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RG1102 AFP et stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2			
Ancien Code	PERG1B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C /Z/B/Z/C/ EGB1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Pierrick RENUART (renuartp@helha.be) Maureen BAIARDO (baiardom@helha.be) Caroline MALENGREAU (malengreauc@helha.be) Giovannina ROSA (rosag@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Sigouleine LEMBOURG (lembourgs@helha.be) Mélanie BAELEN (baelenm@helha.be) Laurent DHONT (dhontl@helha.be) Anne HANSSENS (hanssensa@helha.be) HELHa Loverval Fabiienne MIGLIONICO (miglionicof@helha.be) Amandine SERVOTTE (servottea@helha.be) Gladys HARDY (hardyg@helha.be) Julie VAN DE VYVER (vandevyverj@helha.be) Patricia SOWULA (sowulap@helha.be) Eveline ZUANON (zuanone@helha.be) Nathalie DEGOSSERIE (degosserien@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de découvrir le fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon et mettre en oeuvre des premiers gestes professionnels en développant sa réflexivité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Sous Compétence 1.4 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

- 1.4.1 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

Compétence 2 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

Sous Compétence 2.2 Identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique

- 2.2.1 Identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique

Sous Compétence 2.3 Contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par ces formations ou par l'expérience

- 2.3.1 Contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par ces formations ou par l'expérience

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

- 3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

Sous Compétence 3.6 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

- 3.6.1 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
Sous Compétence 3.7 Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

- 3.7.1 Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

Compétence 4 LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF

Sous Compétence 4.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

- 4.1.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- Respecter le cadre
- Faire preuve d'une attitude professionnelle
- À la suite des expériences et observations vécues lors des stages et cours d'AFP, dresser sa vision d'un enseignant idéal et expliciter son rôle comme acteur du changement
- Collaborer activement/co-construire avec ses pairs, maitres de stage, professeurs/formateurs d'enseignants... dans un travail d'équipe
- Garder des traces écrites du travail collaboratif, du co-enseignement et de la co-intervention
- Maîtriser la matière, en faisant preuve de rigueur et de précision dans les savoirs abordés
- Adapter le contenu au niveau des élèves en tenant compte d'éventuels prérequis
- Déterminer les objectifs et compétences à atteindre en adéquation avec le programme en tenant compte d'éventuels prérequis
- Adopter un registre de langue approprié à l'interlocuteur et à la situation
- Veiller à l'articulation, au débit, à la fluidité, à la hauteur, à l'intonation et au rythme de la voix
- Maitriser l'orthographe et les règles d'expression écrite dans toutes les productions professionnelles (préparation - évaluation - tableau)
- Utiliser un vocabulaire précis et accessible au public
- Communiquer des consignes claires et précises
- Identifier des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage
- Organiser, stocker et protéger des données numériques dans le respect des réglementations (copies d'élèves, résultats, extraits vidéos...)
- Créer ou choisir de manière critique et utiliser, seul ou en équipe, des outils d'observation
- Adopter une attitude d'ouverture et tenir compte des remarques et conseils
- Accepter de remettre en question sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG1B12AFPS2A AFP 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 150 h / 4 C

PERG1B12AFPS2B Stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 60 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG1B12AFPS2A AFP 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 40

PERG1B12AFPS2B Stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée.

5. Cohérence pédagogique

Les ateliers de formation pratique (AFP) sont conçus pour soutenir et enrichir les expériences de stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 1.2 : s'essayer à la profession 1.2			
Ancien Code	6_PERG1B12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEGB1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pierrick RENUART (renuartz@helha.be) Maureen BAIARDO (baiardom@helha.be) Caroline MALENGREAU (malengreac@helha.be) Giovannina ROSA (rosag@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise la découverte du fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon, la mise en œuvre des premiers gestes professionnels et le développement de la réflexivité. Les activités sont encadrées par des maîtres de formation pratique, des didacticiens et des psychopédagogues.

Elle s'inscrit dans un programme de vidéoformation selon une approche non-déficitaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Décrire le fonctionnement d'une classe sur base d'observations outillées
 2. Identifier des gestes professionnels et la structure d'une leçon
 3. Confronter ses représentations à ses observations
 4. Appliquer des gestes professionnels en co-enseignement et adopter un regard réflexif sur ces gestes
 5. Maîtriser les contenus d'enseignement mobilisés dans les activités encadrées
 6. Maîtriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication
 7. Respecter le cadre professionnel :
 - les consignes administratives ;
 - les règles déontologiques ;
 - les règles institutionnelles ...
- fournies tant par la HE que par les lieux de stage.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus qui seront développés sont les suivants :

- Les démarches et outils d'observation de la classe et des pratiques professionnelles
- La planification d'activité pédagogique.
- La structure d'une leçon selon la discipline (création méthodologique)
- La réflexivité

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours se construiront autour de/d' :

- observations et d'analyses de situations d'apprentissage réelles ou simulées ;
- échanges autour de ses représentations en lien avec les gestes professionnels ;
- observations et analyses de la structure de préparations de leçon ;
- d'activités d'analyse et d'appropriation d'activités d'apprentissage existantes ;
- activités de mise en pratique de quelques gestes professionnels sélectionnés au service de l'activité des élèves ;
- discussions, analyses, apports théoriques à propos d'activités vécues ;
- analyses réflexives sur les pratiques d'enseignement ;

afin d'initier sa boîte à outils professionnels.

Durant les heures d'autonomie (présentielles ou non), l'étudiant sera amené à préparer des travaux individuels ou en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks lors des cours.

Temps de travail dirigé lors des séances.

Sources et références

Toutes les ressources présentées lors des cours.

Dossier de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Toutes les ressources utilisées lors des cours seront déposées sur ConnectEd.

Les référentiels et programmes.

Outils pour construire une séquence de cours.

La bibliographie est présente dans les supports de présentation.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée et remis son rapport de stage (Volet administratif). À défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entièreté de l'épreuve intégrée. À défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. Les

modalités du Q3 sont identiques à celles du Q2.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 1.2 : s'essayer à la profession 1.2			
Ancien Code	6_PERG1B12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEGB1122		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pierrick RENUART (renuartz@helha.be) Maureen BAIARDO (baiardom@helha.be) Caroline MALENGREAU (malengreauc@helha.be) Giovannina ROSA (rosag@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le stage vise l'observation outillées et l'application sur le terrain des premiers gestes professionnels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Décrire le fonctionnement d'une classe sur base d'observations outillées
2. Identifier des gestes professionnels et la structure d'une leçon
3. Confronter ses représentations à ses observations
4. Appliquer des gestes professionnels en co-enseignement et adopter un regard réflexif sur ces gestes
5. Maîtriser les contenus d'enseignement mobilisés dans les activités encadrées
6. Maîtriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication
7. Respecter le cadre professionnel :
 - les consignes administratives ;
 - les règles déontologiques ;
 - les règles institutionnelles ...
fournies tant par la HE que par les lieux de stage

AAT 1 :

Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale.

AAT 2 :

Démontrer une compréhension des enjeux éthiques et une adhésion au respect des cadres déontologiques, réglementaires (administratifs) de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

AAT 3 :

Démontrer une connaissance et une compréhension de

l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et en particulier du pilotage et des enjeux liés à l'équité

AAT 4 :

Participer activement à des dispositifs collaboratifs pour se développer individuellement (identifier ses besoins, partager ses acquis) et mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de la croissance/progression de la communauté professionnelle/de pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Observation participante (coenseignement) dans sa classe de stage ;
- Utilisation des démarches et outils d'observation de la classe et des pratiques professionnelles
- Découverte, sur le terrain, de la planification d'une période de cours
- Découverte grâce au coenseignement, de la structure d'une leçon selon la discipline
- Réflexivité

Démarches d'apprentissage

Lors du stage, l'étudiant sera amené à réaliser :

- un stage d'observation paritcipante (coenseignement)
- effectuer des activités d'enseignement mobilisant les démarches et outils abordés lors des cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks et évaluations formatives.

Aide lors des ateliers de formation professionnelle.

Sources et références

Toutes les ressources abordées lors des cours et séminaires.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Toutes les ressources abordées lors des cours et séminaires et celles disponibles sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée et remis son rapport de stage (volet administratif). À défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août. Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).